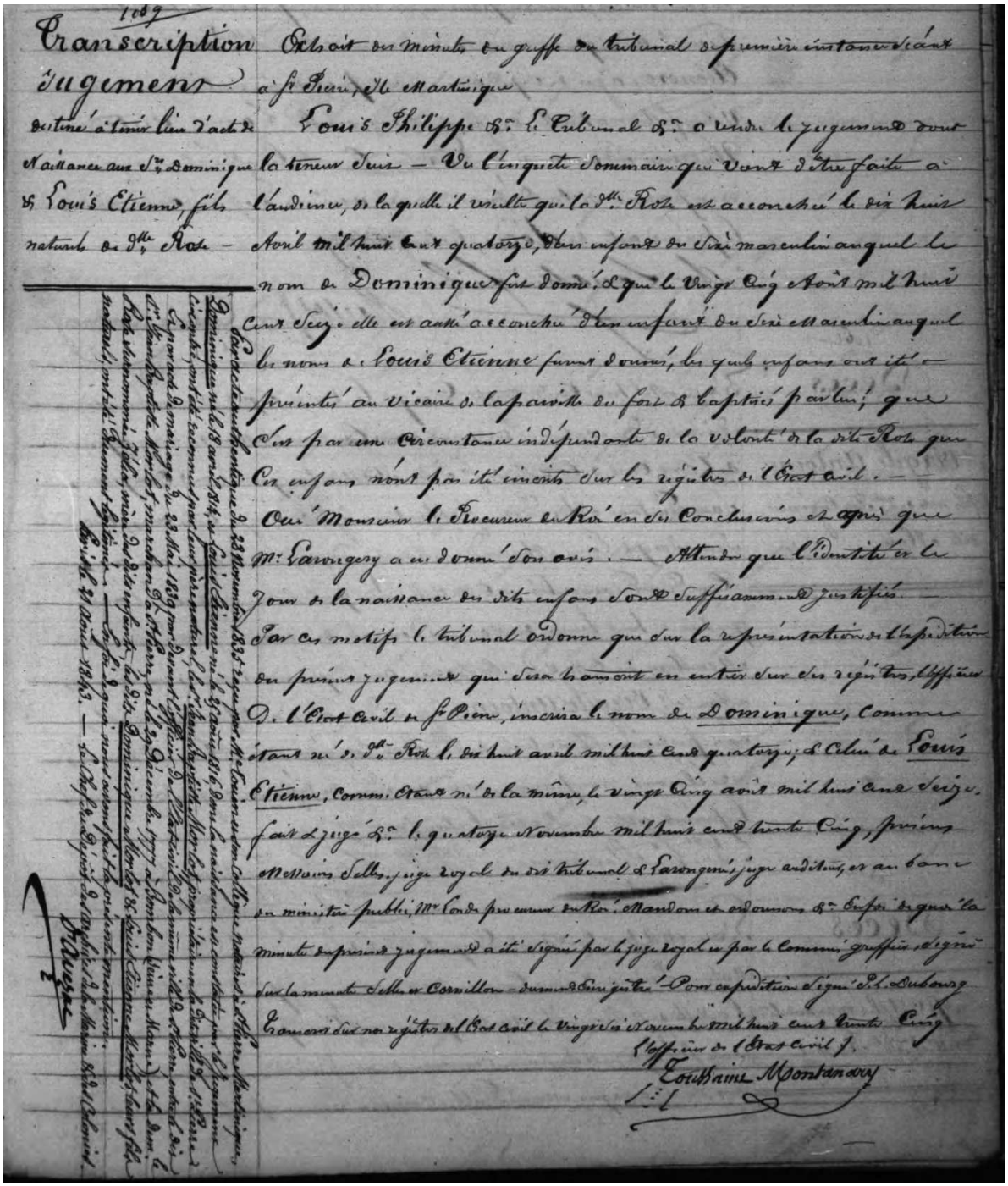

1839

Transcription Jugement de tenu à tenir lieu d'acte de naissance aux Srs Dominique & Louis Etienne, fils naturels de Dlle Rose –

Extrait des minutes du greffe du tribunal de première instance séant à St Pierre, Ile Martinique

Louis Philippe Rx. Le Tribunal Dx. a rendu le jugement dont la teneur suit – Vu l'enquête sommaire qui vient d'être faite à l'audience, de laquelle il résulte que la Dlle. Rose est accouchée le dix huit Avril mil huit cent quatorze, d'un enfant du Sexe masculin auquel le nom de Dominique fut donné, et que le Vingt Cinq Août mil huit cent seize elle est aussi accouchée d'un enfant du Sexe masculin auquel le nom de Louis Etienne fut aussi donné, les quels enfans ont été présentés au Vicaire de la paroisse du fort & baptisés par lui, que c'est par une circonstance indépendante de la volonté de la dite Rose que ces enfans n'ont pas été inscrits sur les registres de l'Etat Civil. – Ouï Monsieur le Procureur du Roi en ses Conclusions et Ouï Me Lavergery a aussi donné son avis. – Attendu que l'identité et le jour et la naissance des dits enfans sont suffisamment justifiés. – Par ces motifs le tribunal ordonne que sur la représentation et la présentation du présent jugement qui sera homologué en entier sur des registres, l'officier de l'Etat Civil de St Pierre, inscrira le nom de Dominique, comme étant né de Dlle Rose le dix huit avril mil huit cent quatorze; et celui de Louis Etienne, comme étant né de la même, le vingt cinq août mil huit cent seize. fait et jugé Rx. le quatorze Novembre mil huit cent trente Cinq, présens Messrs Selles, juge royal du dit tribunal et Lavergery, juge audit lieu, et au banc du ministère public, Me Conde procureur du Roi. Mandons et ordonnons Rx. Empereur que la minute du présent jugement a été signé par le juge royal ou par le Commis greffier, signé sur la minute Selles et Corrillon – duement Enregistré – Pour expédition signé Ed. Dubourg Et ensuite sur les registres de l'Etat Civil le Vingt Six Décembre mil huit cent trente Cinq l'officier de l'Etat Civil J. Toussaint Montanary

Dominique né le 18 avril 1814, de Louise Etienne né le 25 août 1816, enfants naturels de Rose Mortel, mariés par le Sr Dominique Mortel, habitant du Lamentin, le 23 Mai 1839 mariage célébré au Lamentin le 23 Décembre 1839 Rose Mortel, mariée au Sr Dominique Mortel, habitant du Lamentin, le 23 Décembre 1839 Dominique Mortel, fils naturel de Rose Mortel, mariée au Sr Dominique Mortel, habitant du Lamentin, le 23 Décembre 1839 Louis Etienne Mortel, fils naturel de Rose Mortel, mariée au Sr Dominique Mortel, habitant du Lamentin, le 23 Décembre 1839